**Contrat en date du  ……. 2017 pour la location d’un meublé de tourisme classé 2 Etoiles (G1)**

Cette proposition de contrat a une validité d’une semaine, et sera ensuite caduque, et sans effets

**Il doit être acquitté suivant les modalités ci-dessous, et nous vous le retournerons contre signé pour être validé**

**Location d’un studio meublé d’env. 40 m² y compris cuisine équipé TV Internet SPA Sauna etc. parking.**

Capacité de couchage un lit de 160, un canapé lit de 140, possibilité chambre sup en options

Les draps ne sont pas fournis et sont en option

**Semaine du samedi ……2017 à partir de 17h au samedi ……….2017 avant 10h**

Les propriétaires: NAVARRE Mariette et CLAVERIE Roland Tél :0607 900914 Mail:cabexp.claverie@wanadoo.fr & mariette.gravierre@laposte.net Adresse. des propriétaires et de la location: 3 Chemin. du bord de l'Eau 33360 LATRESNE **Site : http://www.lesrivesdegaronne.com**

**Le ou les locataire(s) : Nom(s).et adresse : ………………………………………………………………………………………………**

**Tel ………………….mail : ………………………………………………………………………… nombre de personnes …………..…**

**Le site utilisé pour votre recherche et qui a permis votre choix………………………………………………………………………….**

**Tarifs des saisons Basse 360€ env 1/11 au 31/03 Moyenne 390€ env 1/04 au 15/06 et 15/09 au 31/10 Haute 420€ env15/06 au 15/09**

**Tarif séjour loyer net…… € la sem., + charges 25€/sem. et taxe de séjour 1€/Pers/J. + éventuelles options……………………….**

**Un acompte d’env. 1/3 du loyer doit être réglé d’avance pour confirmer la réservation Le solde sera réglé à l’arrivée du locataire**

**Le dépôt de garantie, de 300€ par chèque n’est pas encaissé, il est restitué dans les 15 jours, sauf dégradation constatée**

**Les chèques sont à faire aux noms de NAVARRE et/ou CLAVERIE ou virement SocramBanque 12280 00003 04870421637 29**

Le présent contrat de location est fait aux conditions ordinaires et de droit en matière de location meublée saisonnière.

A) L’arrivée est prévue le samedi après-midi de 17h à 19h, et le départ est prévu le samedi matin avant 10H sauf autorisation différente.

B) Il est convenu qu'en cas de désistement du locataire plus d'un mois avant la prise d'effet de la location, il perd l'acompte versé, sauf problème de santé pénalisant ou cas de force majeure. Du propriétaire: dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

C) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

**D) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille» et de les entretenir, et de les remettre propre en quittant les lieux, sinon  un nettoyage d'une valeur de 25 € sera retenu sur la caution.**

Avant l’arrivée, toutes les installations sont vérifiées et sont en parfait état de marche .Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.

**E) Nos amis les petits chiens sont admis le tarif est de 50 €** (sauf suite à abus : les chiots pas encore propres ou animal incapable de se retenir ou par manque d’hygiène) pour l’entretien et désinfection avant remise en location. Ils ne doivent jamais être enfermés seuls, ils doivent coucher sur leur couverture, et de préférence dans un box. Il est interdit d'utiliser la douche pour les animaux ou de les sécher dans la salle d’eau, leur tapis et couverture doivent être régulièrement nettoyés, le studio doit être entretenu, nettoyé, désinfecté tous les jours, dans le cas d'odeur persistante, un nettoyage spécifique supplémentaire d'une valeur de 50 € sera retenu sur la caution, le non-respect de ces conditions d’hygiène entrainera la rupture immédiate du contrat.

**F) Les locaux sont de plain-pied mais ne comprennent pas d’équipements spécifiques « Handicapé » ils sont loués meublés avec équipements, gros et petit ménager ,vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers,(Les draps , couettes et serviettes de toilettes ne sont pas fournis ou voir options 25€ )** S'il y a lieu d'une remise en état excessive, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (suivant facture de l'entreprise de nettoyage ou autre remise en état nécessaire), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassé, fêlé, ébréché ou détérioré et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafond, tapis, moquette, vitre, literie, etc.

G) Le locataire confirme être assuré contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux) et en faire la déclaration, généralement prévu dans la RC habitation rubrique « voyage et villégiature ». En cas de sinistre, le défaut d'assurance, donnera lieu à des dommages et intérêts suivant les dommages et ceux du locataire à sa charge. Le propriétaire est assuré pour la location par contrat MACIF Réf 13686666/WTL125

**H) L'entretien courant doit être assuré par le locataire et les lieux doivent être remis propre et dans le même état qu’à l’arrivée.**

I) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, par le propriétaire ou son représentant si cela s’avère nécessaire, (ex: pour le faire visiter, effectuer des réparations, nettoyage ou ménage urgent, présence d’un animal pour maintenir le studio parfaitement propre et sain.

**J) Aucun repas ni petit déjeuner ne sont prévus ni servis (2 magasins d’alimentations sont à 500ml)**

**Les charges sont de 25€ / sem et la taxe de séjour de 1€/Pers/J. Le supplément pour les chiens toutes saisons est de 50€ + menage**

**La 2ième semaine et suivante, le loyer net est remisé de 10%, un tarif préférentiel au mois est possible.**

**Contracter directement une assurance annulation interruption responsabilité civile avec le lien suivant :**

<http://www.aduciel.fr/Particuliers/Vacances/adarplus-assurance-annulation-vacances.aspx?Assistance=false&id=641448>

**Options au choix, tarif pour une semaine, à retenir dès que possible : Entourer votre choix, rayer les autres**

**Draps 25€ Chien 40€ +menage obligatoire 25€  Chambre sup 15€/Nuit (si drap 25 €). Ménage apres le départ le samedi à 10h : 25€  Aucune..**

**Confirmer la ou les options a réserver ………………………………………………………………………………………………………**

**Fait à Latresne : Le règlement est due à l’arrivée du locataire. Lu et approuvé signatures Le ou les locataires………………………**

**…………………………………………………………………………………………………………………………………………………..**

**Ensuite, les propriétaires du meublé de tourisme « Les rives de Garonne» Roland CLAVERIE et/ou Mariette NAVARRE vouretourneront ce contrat contre signé pour confirmation de la réservation………………………………………………………………**

**…………………………………………………………………………………………………………………………………………………**